



Même affaire de recelle, merci.

Par **fanny2**, le **10/08/2007** à **13:56**

Merci pour la réponse mais est-il possible d'avoir plus de précisions. En effet, la sanction donnée est maximum. Nous nous demandons quelle peut être le montant de l'amende dans le cas où sa responsabilité est amoindrit et surtout si il est possible qu'il aille en prison.

Par **ly31**, le **10/08/2007** à **20:19**

Bonsoir,

Je ne peux malheureusement pas répondre à votre question

Je vous conseille malgré tout de contacter un Avocat pour la défense de votre frère vu son jeune âge

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **fanny2**, le **10/08/2007** à **21:58**

Ly 31, excusez moi d'insister lourdement ; mais pour quelles raisons, ne pouvez-vous pas répondre? Nous sommes inquiets : vincent a 19 ans, il ne va plus à l'école, il sort la nuit et la

maman (sic...) ne dit rien.

Il nous a dit qu'il avait été dénoncé, par ailleurs lui ne veut pas donner le nom des personnes qui l'ont menacé à son domicile. On se demande ce que cela cache.

Comme il n'a pas d'antécédant risque -t-il une peine de prison ferme?

Merci de m'avoir encore lu!

Par **ly31**, le **10/08/2007** à **22:16**

Bonsoir fanny2

Je ne peux pas m'avancer à vous communiquer ce que je ne sais pas, seul, Monsieur le Juge pourra se prononcer

Je comprends tout à fait l'angoisse de la maman

Vincent ne veut pas dénoncer ses "copains de galère" il risque des représailles

Quant à la sanction, j'espère que Monsieur le Juge, prendra en considération que c'est un premier délit et qu'il est très jeune

Je reste à votre disposition

ly31

Par **fanny2**, le **10/08/2007** à **22:39**

Merci ly31 de votre réponse,

la maman est inquiète, certes, mais elle est surtout dépassée. Elle n'a jamais mis de limite à ses enfants et surtout à Vincent; donc malgré tout cela il vadrouille. En revanche son grand frère -(mon mari) s'est occupé de lui lorsque Vincent était dans la région (ce qui n'est plus le cas).

Lorsque vous me dites que cela dépend de Mr le juge " prendra-t-il considération son âge et le fait que ce soit une première peine?" Si il prend cela en considération que peut-il arriver à Vincent?

Merci de votre réponse.

Par **ly31**, le **11/08/2007** à **09:59**

Bonjour Fanny2,

Il faut impérativement que Vincent TRAVAILLE, cela sera un atout pour son jugement,. De plus, il ne veut plus aller à l'école, alors, il lui faut prendre maintenant une voie professionnelle

Un jeune de 17 ans, ne travaillant pas et vadrouillant la nuit, ne SERA ABSOLUMENT PAS

APPRECIÉ PAR Monsieur le Juge

Si, Monsieur le Juge, prend en considération, le fait qu'il est jeune et que c'est un premier délit, il peut obtenir un jugement de sursis, mais il va sans aucun doute qu'il aura une amende

Bon courage

ly31

P.S. Je pense qu'il est souhaitable d'en profiter pour remettre les "pendules à l'heure" et le diriger absolument sur un travail

Par **fanny2**, le **11/08/2007** à **11:20**

Bonjour ly31,
merci beaucoup pour votre réponse. C'est ce que nous pensions mais nous avons besoin d'en être certain. Les pendules ont été mises à l'heure par le grand-frère (mon mari) à Vincent (et à la maman!).

Je suppose néanmoins que l'amende sera salée...si il ne peut pas la payer que se passe-t-il alors?

Merci.

fanny2

Par **ly31**, le **11/08/2007** à **13:02**

Re Bonjour Fanny2,

Je pense qu'il y a moyen de pouvoir étaler la dette.

C'est très bien d'avoir remis les "pendules à l'heure", je souhaite de tout coeur que ce jeune Vincent se remette sur les rails le plutôt possible.

Il est de toute évidence qu'un jeune qui reste à ne rien faire et qui sort la nuit est voué à faire des bêtises, et risque de mettre TOUTE SA VIE en péril.

Je vous souhaite bon courage et je reste à votre entière disposition

ly31

Par **fanny2**, le **11/08/2007** à **13:30**

Merci beaucoup, ly31!

Par **fanny2**, le **11/08/2007** à **21:49**

Bonsoir ly31,
c'est toujours le même sujet qui nous travaille...Une dernière question si vous le permettez.
Quelle pourrait être le montant de l'amende au minimum?
Merci une fois de plus.
Fanny2

Par **ly31**, le **11/08/2007** à **22:34**

Bonsoir Fanny

J'imagine très bien que cet incident perturbe toute la famille !

Malheureusement je ne peux pas vous répondre sur le montant de l' amende, seul, Monsieur le Juge, pourra se prononcer sur la sanction

Je vous souhaite bon courage et je reste à votre disposition

ly31

Par **fanny2**, le **11/08/2007** à **23:00**

C'est encore Fanny2, ly31. Je comprends que vous n'avez pas tous les éléments pour répondre. Mais, je ne vous demande pas quelque chose d'exact. Existe-t-il un minimum ou "a vu de nez" quelle pourrait être la "surprise"?Juste une idée, une possibilité pour que l'on sache à peu près quoi s'attendre.

Merci beaucoup.

Fanny2.

Par **ly31**, le **12/08/2007** à **09:04**

Bonjour Fanny,

Je suis désolée mais je ne peux absolument PAS vous répondre sur le montant de l'amende, seul Monsieur Le Juge détient la réponse

Avez vous contacter un Avocat pour la défense de Vincent ??

Bon courage

ly31

Par **fanny2**, le **12/08/2007** à **11:00**

Bonjour ly31,
merci de m'avoir encore répondu. Vincent a un Avocat, evidemment il est commis d'office.
Bon dimanche.
Fanny2

Par **ly31**, le **12/08/2007** à **11:04**

Bonjour Fanny

Vous avez bien fait de prendre un Avocat commis d'office

Je vous également un bon dimanche

ly31